



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 18248

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le coût que représenterait le gaspillage de médicaments lors des prescriptions. Dans une étude du 15 janvier 2008, une importante association de consommateurs révèle que sur seulement cinq classes de médicaments, c'est à dire 14 % des prescriptions de ville, 1 milliard d'euros aurait pu être économisé de 2002 à 2006, soit 200 millions par an, sans même que la qualité des soins n'en soit affectée. Ces chiffres font écho aux récentes enquêtes de la Cour des comptes et de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS). Ce gaspillage résulterait, pour partie, de la prescription de nouveaux médicaments que les visiteurs médicaux mettent prioritairement en avant. Or, sans représenter une innovation thérapeutique, ces médicaments sont plus chers alors même que des médicaments génériques existent et font preuve d'une efficacité identique. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures seront entreprises pour encadrer les prescriptions afin d'assurer une meilleure gestion des crédits de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18248

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1766

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)